

## LEÇON DU 25 JANVIER 1978

*Traits généraux des dispositifs de sécurité (III) : la normalisation. — Normation et normalisation. — L'exemple de l'épidémie (la variole) et les campagnes d'inoculation au XVIIIe siècle. — Émergence de nouvelles notions : cas, risque, danger, crise. — Les formes de normalisation dans la discipline et dans les mécanismes de sécurité. — Mise en place d'une nouvelle technologie politique : le gouvernement des populations. — Le problème de la population chez les mercantilistes et les physiocrates. — La population comme opérateur de transformations dans les savoirs : de l'analyse des richesses à l'économie politique, de l'histoire naturelle à la biologie, de la grammaire générale à la philologie historique.*

Les années précédentes, j'avais essayé de faire apparaître un petit peu ce qu'il y avait de spécifique, me semble-t-il, dans les mécanismes disciplinaires par rapport à ce qu'on peut appeler, en gros, le système de la loi. Cette année, mon projet était de faire apparaître, en revanche, ce qu'il peut y avoir de spécifique, de particulier, de différent dans les dispositifs de sécurité si on les compare à ces mécanismes de la discipline que j'avais essayé de repérer. C'est donc sur l'opposition, la distinction en tout cas, sécurité/discipline que je voulais insister. Et ceci ayant pour objet immédiat, et immédiatement sensible et visible bien sûr, de couper court à l'invocation répétée du maître et aussi bien à l'affirmation monotone du pouvoir. Ni pouvoir ni maître, ni le pouvoir ni le maître et ni l'un ni l'autre comme Dieu. Cette distinction entre discipline et sécurité, j'ai essayé dans le premier cours, donc, de montrer comment on pouvait la saisir à propos de la manière dont l'une et l'autre, la discipline et la sécurité, traitaient, aménageaient les distributions spatiales. La dernière fois, j'ai essayé de vous montrer comment discipline et sécurité traitaient chacune d'une manière différente ce qu'on peut appeler l'événement, et je voudrais aujourd'hui, mais d'une façon qui sera brève parce que je voudrais tout de même assez vite arriver au cœur, et en un sens à la fin du problème, essayer de vous montrer comment elles traitent l'une et l'autre de façon différente ce qu'on peut appeler la normalisation.

Vous connaissez mieux que moi la fâcheuse fortune de ce mot de « normalisation ». Qu'est-ce qui n'est pas normalisation ? Je normalise, tu normalises, etc. Essayons de repérer tout de même quelques points importants dans tout cela. Premièrement, un certain nombre de gens ayant la prudence, ces temps-ci, de relire Kelsen se sont aperçu que Kelsen disait, démontrait, voulait montrer qu'entre la loi et la norme il y avait et il ne pouvait pas manquer d'y avoir un rapport fondamental, que tout système de loi se rapporte à un système de normes. Mais je crois qu'il faut bien montrer que le rapport de la loi à la norme indique bien en effet qu'il y a, intrinsèque à tout impératif de la loi, quelque chose que l'on pourrait appeler une normativité, mais que cette normativité intrinsèque à la loi, fondatrice peut-être de la loi, ne peut en aucun cas être confondue avec ce qu'on essaie ici de repérer sous le nom de procédures, procédés, techniques de normalisation. Je dirais même au contraire que, s'il est vrai que la loi se réfère à une norme, la loi a donc pour rôle et fonction — c'est l'opération même de la loi — de codifier une norme, d'opérer par rapport à la norme une codification, alors que le problème que j'essaie de repérer c'est de montrer comment, à partir (de) et au-dessous, dans les marges et peut-être même à contresens d'un système de la loi se développent des techniques de normalisation.

Prenons maintenant la discipline. La discipline normalise et je crois que cela ne peut pas, ne peut guère être contesté. Encore faut-il bien préciser en quoi consiste, dans sa spécificité, la

normalisation disciplinaire. Je résume d'une façon très schématique et grossière des choses mille fois dites, vous me le pardonnerez. La discipline, bien sûr, analyse, décompose, décompose les individus, les lieux, les temps, les gestes, les actes, les opérations. Elle les décompose en éléments qui sont suffisants pour les percevoir d'une part et les modifier de l'autre. C'est ça, ce fameux quadrillage disciplinaire qui essaie d'établir les éléments minimaux de perception et suffisants de modification. Deuxièmement, la discipline classe les éléments ainsi repérés en fonction d'objectifs déterminés. Quels sont les meilleurs gestes à faire pour obtenir tel résultat : quel est le meilleur geste à faire pour charger son fusil, quelle est la meilleure position à prendre ? Quels sont les ouvriers les plus aptes à telle tâche, les enfants les plus aptes à obtenir tel résultat ? Troisièmement, la discipline établit les séquences ou les coordinations qui sont optimales : comment enchaîner les gestes les uns avec les autres, comment répartir les soldats pour une manœuvre, comment distribuer les enfants scolarisés dans des hiérarchies et à l'intérieur de classements ? Quatrièmement, la discipline fixe les procédés de dressage progressif et de contrôle permanent et enfin, à partir de là, elle établit le partage entre ceux qui seront considérés comme inaptes, incapables et les autres. C'est-à-dire que c'est à partir de là qu'elle fait le partage du normal et de l'anormal. La normalisation disciplinaire consiste à poser d'abord un modèle, un modèle optimal qui est construit en fonction d'un certain résultat, et l'opération de la normalisation disciplinaire consiste à essayer de rendre les gens, les gestes, les actes conformes à ce modèle le normal étant précisément ce qui est capable de se conformer à cette norme et l'anormal, ce qui n'en est pas capable. En d'autres termes, ce qui est fondamental et premier dans la normalisation disciplinaire, ce n'est pas le normal et l'anormal, c'est la norme. Autrement dit, il y a un caractère primitivement prescriptif de la norme et c'est par rapport à cette norme posée que la détermination et le repérage du normal et de l'anormal deviennent possibles. Ce caractère premier de la norme par rapport au normal, le fait que la normalisation disciplinaire aille de la norme au partage final du normal et de l'anormal, c'est à cause de cela que j'aimerais mieux dire, à propos de ce qui se passe dans les techniques disciplinaires, qu'il s'agit d'une normation plus que d'une normalisation. Pardonnez le mot barbare, enfin c'est pour bien souligner le caractère premier et fondamental de la norme.

Maintenant, si l'on prend cet ensemble de dispositifs que j'ai appelés, selon un mot qui à coup sûr n'est pas satisfaisant et sur lequel il faudra revenir, les dispositifs de sécurité, comment est-ce que se passent les choses du point de vue de la normalisation ? Comment est-ce qu'on normalise ? Après avoir pris l'exemple de la ville puis celui de la disette, je voudrais prendre l'exemple, évidemment quasi nécessaire dans cette série, de l'épidémie, et en particulier de cette maladie endémo-épidémique qu'était au XVIII<sup>e</sup> siècle la variole. Problème important, bien sûr, d'abord parce que la variole était à coup sûr la maladie la plus largement endémique de toutes celles que l'on connaissait à cette époque-là, puisque tout enfant naissant avait deux chances sur trois d'attraper la variole. D'une façon générale et pour toute la population, le taux de (mortalité) (dû à) la variole était de 1 sur 7,782, presque 8. Donc, phénomène largement endémique, à mortalité très élevée. Deuxièmement, c'était un phénomène qui présentait aussi ce caractère d'avoir des flambées épidémiques très fortes et très intenses. À Londres en particulier, à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, vous aviez eu, à des intervalles qui ne dépassaient guère cinq ou six ans, des flambées épidémiques très intenses. Troisièmement enfin, la variole est évidemment un exemple privilégié, puisque, à partir de 1720, avec ce qu'on appelle l'inoculation ou la variolisation, et puis à partir de 1800 avec la vaccination, on dispose de techniques qui présentent le quadruple caractère, absolument insolite, dans les pratiques médicales de l'époque, premièrement, d'être absolument préventives, deuxièmement de présenter un caractère de certitude, de succès presque total, troisièmement de pouvoir, en principe et sans difficultés matérielles ou économiques majeures, être généralisables à la

population tout entière, et enfin et surtout la variolisation d'abord, mais même encore la vaccination au début du XIXe siècle, présentaient ce quatrième avantage, considérable, d'être complètement étrangères à toute théorie médicale. La pratique de la valorisation et de la vaccination, le succès de la variolisation et de la vaccination étaient impensables dans les termes de la rationalité médicale de l'époque. C'était une pure donnée de fait, on était dans l'empirisme le plus dépouillé, et ceci jusqu'à ce que la médecine, au milieu du XIXe siècle en gros avec Pasteur, puisse donner une appréhension rationnelle du phénomène.

On avait donc des techniques absolument impensables dans les termes de la théorie médicale, généralisables, sûres, préventives. Qu'est-ce qui s'est passé et quels ont été les effets de ces techniques purement empiriques dans l'ordre de ce qu'on pourrait appeler la police médicale ? Je crois que la variolisation d'abord, la vaccination ensuite ont bénéficié de deux supports qui ont rendu possible (leur) inscription dans les pratiques réelles de population et de gouvernement de l'Europe occidentale. Premièrement, bien sûr, ce caractère certain, généralisable, de la vaccination et de la variolisation permettait de penser le phénomène en termes de calcul des probabilités, grâce aux instruments statistiques dont on disposait. Dans cette mesure-là, on peut dire que la variolisation et la vaccination ont bénéficié d'un support mathématique qui a été en même temps une sorte d'agent d'intégration à l'intérieur des champs de rationalité acceptables et acceptés à l'époque. Deuxièmement, il me semble que le second support, le second facteur d'importation, d'immigration de ces pratiques à l'intérieur des pratiques médicales acceptées — malgré son étrangeté, son hétérogénéité par rapport à la théorie —, le second facteur a été le fait que la variolisation et la vaccination s'intégraient, au moins d'une manière analogique et par toute une série de ressemblances importantes, aux autres mécanismes de sécurité dont je vous parlais. Ce qui m'a paru en effet important, très caractéristique des mécanismes de sécurité à propos de la disette, c'était justement que, alors que les règlements juridico-disciplinaires qui avaient régné jusqu'au milieu du XVIIIe siècle essayaient d'empêcher le phénomène de la disette, ce qu'on a cherché, à partir du milieu du XVIIIe siècle avec les physiocrates, mais également avec bien d'autres économistes, ça a été de prendre appui sur le processus même de la disette, sur l'espèce d'oscillation quantitative qui produisait tantôt l'abondance, tantôt la disette : prendre appui sur la réalité de ce phénomène, ne pas essayer de l'empêcher, mais au contraire de faire jouer par rapport à lui d'autres éléments du réel de manière que le phénomène en quelque sorte s'annule lui-même. Or ce qu'il y avait de remarquable dans la variolisation, et dans la variolisation mieux encore et d'une façon plus claire que dans la vaccination, c'est que la variolisation n'essayait pas tellement d'empêcher la variole qu'au contraire de provoquer chez les individus que l'on inoculait quelque chose qui était la variole elle-même, mais dans des conditions telles que l'annulation pouvait se produire au moment même de cette vaccination qui n'aboutissait pas à une maladie totale et complète, et c'était en prenant appui sur cette espèce de première petite maladie artificiellement inoculée que l'on pouvait prévenir les autres attaques éventuelles de la variole. On a donc là, typiquement, un mécanisme de sécurité qui a la même morphologie que celui qu'on observe à propos de la disette. Donc, double intégration à l'intérieur des différentes technologies de sécurité, à l'intérieur de la rationalisation du hasard et des probabilités. Voilà, sans doute, ce qui rendait acceptables ces techniques nouvelles, acceptables sinon pour la pensée médicale, du moins pour les médecins, pour les administrateurs, pour ceux qui étaient chargés de la police médicale et finalement pour les gens eux-mêmes.

Or, je crois qu'à travers cette pratique typiquement de sécurité, on voit se dessiner un certain nombre d'éléments qui sont tout à fait importants pour l'extension ultérieure des dispositifs, en général, de sécurité. Premièrement, à travers tout ce qui se passe dans la pratique de l'inoculation, dans la surveillance qu'on fait subir aux gens qui ont été inoculés, dans

l'ensemble des calculs par lesquels on essaie de savoir si vraiment ça vaut ou non la peine d'inoculer les gens, si on risque de mourir de l'inoculation, ou plutôt de mourir de la variole elle-même, à travers tout cela, qu'est-ce qu'on voit ? On voit d'abord que la maladie va cesser d'être appréhendée dans la catégorie qui était encore très solide, très consistante à l'intérieur de la pensée et de la pratique médicales de l'époque, cette notion de « maladie régnante ». Une maladie régnante, telle que vous la voyez définie ou décrite dans la médecine du XVII<sup>e</sup> siècle et même encore du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est une espèce de maladie substantielle, si vous voulez, enfin qui fait corps avec un pays, avec une ville, avec un climat, avec un groupe de gens, avec une région, avec une manière de vivre. C'est dans ce rapport massif et global entre un mal et un lieu, un mal et des gens, que se définissait, se caractérisait la maladie régnante. À partir du moment où l'on va faire à propos de la variole les analyses quantitatives de succès et d'insuccès, d'échecs ou de réussites, quand on va calculer les différentes éventualités de mort ou de contamination, du coup la maladie ne va plus apparaître dans ce rapport massif de la maladie régnante à son lieu, son milieu, elle va apparaître comme une distribution de cas, dans une population qui, elle, sera circonscrite dans le temps ou dans l'espace. Apparition, par conséquent, de cette notion de cas, qui n'est pas le cas individuel mais qui est d'une manière d'individualiser le phénomène collectif de la maladie, ou de collectiviser, mais sur le mode de la quantification et du rationnel et du repérable, de collectiviser les phénomènes, d'intégrer à l'intérieur d'un champ collectif les phénomènes individuels. Donc, notion de cas.

Deuxièmement, ce qu'on apparaît, c'est le fait suivant : si la maladie est ainsi accessible au niveau du groupe et au niveau de chaque individu, dans cette notion, dans cette analyse de la distribution des cas, on va pouvoir repérer, à propos de chaque individu ou de chaque groupe individualisé, quel est le risque pour chacun soit (d'attraper) la petite vérole, soit d'en mourir, soit d'en guérir. On va donc (pouvoir), pour chaque individu, étant donné son âge, étant donné l'endroit où il habite, on va pouvoir également pour chaque couche d'âge, pour chaque ville, pour chaque profession, déterminer quel va être le risque de morbidité, le risque de mortalité. On saura ainsi, — et là je me réfère par exemple à ce texte qui est en quelque sorte le bilan de toutes ces recherches quantitatives, qui a été publié tout à fait au début du XIX<sup>e</sup> siècle par Duvillard sous le titre *Analyse de l'influence de la petite vérole*, ce texte établit toutes les données quantitatives qui ont été cumulées (au) XVIII<sup>e</sup> siècle et montre que pour tout enfant qui naît il y a un certain risque (d'attraper) la variole et qu'on peut établir ce risque qui est de l'ordre de  $\frac{2}{3}$  —, pour chaque tranche d'âge, quel est le risque spécifique ? Si on attrape la variole, on peut déterminer quel est le risque de mourir de cette variole selon telle tranche d'âge, si l'on est jeune, vieux, si l'on appartient à tel milieu, si l'on a telle profession, etc. On peut établir aussi, si on se fait varioliser, quel est le risque de cette vaccination ou cette variolisation provoque la maladie elle-même, et quel est le risque que, malgré cette variolisation, on puisse l'attraper plus tard. Donc, notion tout à fait capitale, qui est celle de risque.

Troisièmement, ce calcul des risques montre aussitôt qu'ils ne sont pas les mêmes pour tous les individus, à tous les âges, dans toutes les conditions, dans tous les lieux ou milieux. Il y a donc des risques différentiels qui font apparaître, en quelque sorte, des zones de plus haut risque et des zones, au contraire, de risque moins élevé, plus bas en quelque sorte. C'est-à-dire qu'on peut ainsi repérer ce qui est dangereux. Il est dangereux, (par rapport à) la variole, d'avoir moins de trois ans. Il est plus dangereux, (par rapport au) risque de variole, d'habiter dans une ville qu'à la campagne. Donc, troisième notion importante, après le cas et le risque, la notion de danger.

Et enfin on peut repérer, autrement que sous la catégorie générale de l'épidémie, des espèces de phénomènes d'emballement, d'accélération, de multiplication qui font que la multiplication

de la maladie à un moment donné, dans un lieu donné, risque, par la voie bien sûr de la contagion, de multiplier les cas qui vont eux-mêmes multiplier d'autres cas, et ceci selon une tendance, une ligne de pente qui risque de ne pas s'arrêter, à moins que, par un mécanisme artificiel, ou encore par un mécanisme naturel mais énigmatique, il se trouve que le phénomène puisse être enrayeré et le soit effectivement. Ces phénomènes d'emballlement qui se produisent d'une manière régulière et qui s'annulent aussi de manière régulière, c'est en somme ce qu'on appelle, — non pas d'ailleurs exactement dans le vocabulaire médical, parce que le mot était déjà employé pour désigner autre chose —, c'est en gros ce qu'on va appeler la crise. La crise, c'est ce phénomène d'emballlement circulaire qui ne peut s'enrayer que par un mécanisme supérieur, naturel et supérieur qui va le freiner, ou par une intervention artificielle.

Cas, risque, danger, crise : ce sont là, je crois, des notions qui sont nouvelles, du moins dans leur champ d'application et dans les techniques qu'elles appellent, car on va précisément avoir toute une série de formes d'intervention qui vont avoir pour but, non pas justement de faire comme on faisait autrefois, à savoir essayer d'annuler purement et simplement la maladie chez tous les sujets chez lesquels elle se présente, ou d'empêcher encore que les sujets qui sont malades aient contact avec ceux qui ne sont pas malades. Le système disciplinaire, au fond, celui qu'on voit appliqué dans les règlements d'épidémie, ou encore dans les règlements appliqués pour les maladies endémiques comme la lèpre, ces mécanismes disciplinaires, ils tendent à quoi ? Premièrement, traiter bien sûr la maladie chez le malade, chez tout malade qui se présente, dans la mesure où elle peut être guérie, et deuxièmement, annuler la contagion par l'isolement des individus non malades par rapport à ceux qui sont malades. Le dispositif, au contraire, qui apparaît avec variolisation-vaccination va consister à quoi ? Non pas du tout à faire ce partage entre malades et non-malades. Ça va consister à prendre en considération l'ensemble sans discontinuité, sans rupture, des malades et non malades, c'est-à-dire en somme la population, et à voir dans cette population quel est le coefficient de morbidité probable, ou de mortalité probable, c'est-à-dire ce qui est normalement attendu, en fait d'atteinte par la maladie, en fait de mort liée à la maladie dans cette population. Et c'est ainsi qu'on a établi, — là-dessus les statistiques telles qu'elles ont été faites au XVIII<sup>e</sup> siècle concordent toutes —, que le taux de mortalité normal dû à la petite vérole était donc de 1 sur 7,782. On a donc l'idée d'une morbidité ou d'une mortalité normale. C'est là la première chose.

La seconde chose, c'est que par rapport à cette morbidité ou à cette mortalité dite normale, considérée comme normale, on va essayer d'arriver à une analyse plus fine qui permettra de déboîter en quelque sorte les différentes normalités les unes par rapport aux autres. On va avoir la distribution normale des cas d'atteinte par la petite vérole, ou de décès dus à la petite vérole à chaque âge, dans chaque région, dans chaque ville, dans les différents quartiers de la ville, selon les différentes professions des gens. On va donc avoir la courbe normale, globale, les différentes courbes considérées comme normales, et la technique va consister à quoi ? À essayer de rabattre les normalités les plus défavorables, les plus déviantes par rapport à la courbe normale, générale, (de) les rabattre sur cette courbe normale, générale. C'est ainsi par exemple que, quand on a découvert, ce qui s'est produit évidemment très tôt, que la variole atteignait beaucoup plus vite, beaucoup plus facilement, beaucoup plus fort et avec un taux de morbidité beaucoup plus élevé les enfants au-dessous de trois ans, le problème qui s'est posé, ça a été d'essayer de rabattre cette morbidité et cette mortalité infantiles de manière qu'elle tente de rejoindre le niveau moyen de morbidité et de mortalité, qui se trouvera d'ailleurs lui-même déplacé par le fait qu'une tranche des individus qui figurent à l'intérieur de cette population générale se trouvera avoir une morbidité et une mortalité plus faibles. C'est à ce niveau-là du jeu des normalités différentielles, de leur déboîtement et de leur rabattement les unes sur les

autres que, — ce n'est pas encore l'épidémiologie, enfin la médecine des épidémies —, la médecine de la prévention va agir.

On a donc un système qui est, je crois, exactement inverse de celui qu'on pouvait observer à propos des disciplines. Dans les disciplines, on partait d'une norme et c'est par rapport à ce dressage effectué par la norme que l'on pouvait ensuite distinguer le normal de l'anormal. Là, au contraire, on va avoir un repérage du normal et de l'anormal, on va avoir un repérage des différentes courbes de normalité, et l'opération de normalisation va consister à faire jouer les unes par rapport aux autres ces différentes distributions de normalité et (à) faire en sorte que les plus défavorables soient ramenées à celles qui sont les plus favorables. On a donc là quelque chose qui part du normal et qui se sert de certaines distributions considérées, si vous voulez, comme plus normales que les autres, plus favorables en tout cas que les autres. Ce sont ces distributions-là qui vont servir de norme. La norme est un jeu à l'intérieur des normalités différentielles. C'est le normal qui est premier et c'est la norme qui s'en déduit, ou c'est à partir de cette étude des normalités que la norme se fixe et joue son rôle opératoire. Donc, je dirais là qu'il ne s'agit plus d'une normation, mais plutôt, au sens strict enfin, d'une normalisation.

J'ai donc pris, il y a quinze jours, il y a huit jours et aujourd'hui, trois exemples : la ville, la disette, l'épidémie, ou encore, si vous voulez, la rue, le grain, la contagion. Ces trois phénomènes, on voit immédiatement qu'ils ont entre eux un lien très visible, très manifeste : c'est qu'ils sont tous liés au phénomène de la ville elle-même. Ils se rabattent tous sur le premier des problèmes que j'ai essayé d'esquisser, car après-tout le problème de la disette et du grain, c'est le problème de la ville-marché, le problème de la contagion et des maladies épidémiques, c'est le problème de la ville comme foyer de maladies. La ville comme marché, c'est aussi la ville comme lieu de révolte ; la ville, foyer de maladies, c'est la ville comme lieu de miasmes et de mort. De toute façon, c'est bien le problème de la ville qui est, je crois, au cœur de ces différents exemples de mécanismes de sécurité. Et s'il est vrai que l'esquisse de la très complexe technologie des sécurités apparaît vers le milieu du XVIIIe siècle, je crois que c'est dans la mesure où la ville posait des problèmes économiques et politiques, des problèmes de technique de gouvernement qui étaient, à la fois nouveaux et spécifiques. Disons encore, d'une façon très grossière, il faudrait raffiner tout cela, qu'à l'intérieur d'un système de pouvoir qui était essentiellement territorial, qui s'était fondé et développé à partir de la domination territoriale telle qu'elle avait été définie par la féodalité, la ville avait constitué toujours une exception. La ville, d'ailleurs, par excellence, c'était la ville franche. C'était la ville qui avait la possibilité, le droit, à laquelle on avait reconnu le droit de se gouverner elle-même jusqu'à un certain point et dans une certaine mesure et avec un certain nombre de limites bien marquées. Mais la ville représentait toujours une sorte de plage d'autonomie par rapport aux grandes organisations et aux grands mécanismes de pouvoir territoriaux qui caractérisaient un pouvoir développé à partir de la féodalité. Je crois que l'intégration de la ville à l'intérieur des mécanismes centraux de pouvoir, mieux, l'inversion qui a fait que la ville est devenue le problème premier, avant même le problème du territoire, — je crois qu'on a là un phénomène, un renversement caractéristique de ce qui s'est passé entre le XVIIe et le début du XIXe siècle. Problème auquel il a bien fallu sans doute à trouver dans ce que j'appelle les mécanismes de sécurité. Au fond, il a fallu réconcilier le fait de la ville et la légitimité de la souveraineté. Comment exercer la souveraineté sur la ville ? Ce n'était pas si simple, et il a fallu pour cela toute une série de transformations dont ce que je vous ai indiqué là n'est évidemment qu'à peine une toute petite esquisse.

Deuxièmement, je voudrais faire remarquer que ces trois phénomènes que j'ai essayé de repérer — la rue, le grain, la contagion ou la ville, la disette, l'épidémie —, ces trois phénomènes ou ces trois problèmes plutôt ont ceci en commun, c'est que les questions qu'ils posent tournent

finalement toutes plus ou moins autour du problème de la circulation. Circulation entendue bien sûr au sens très large comme déplacement, comme échange, comme contact, comme forme de dispersion, comme forme de distribution aussi, le problème étant : comment faut-il que ça circule ou que ça ne circule pas ? Et l'on pourrait dire que, si le problème traditionnel de la souveraineté, et par conséquent du pouvoir politique lié à la forme de la souveraineté, a été jusque-là toujours ou bien de conquérir des territoires nouveaux, ou bien au contraire de garder le territoire conquis, on peut dire, dans cette mesure-là, que le problème de la souveraineté était en quelque sorte : comment est-ce que ça ne bouge pas, ou comment est-ce que je peux avancer sans que ça bouge ? Comment marquer le territoire, comment le fixer, comment le protéger ou l'agrandir ? Autrement dit, il s'agissait de quelque chose que l'on pourrait appeler précisément la sûreté du territoire ou la sûreté du souverain qui règne sur le territoire. Et c'est bien après tout cela le problème de Machiavel. Le problème que Machiavel posait, c'était justement de savoir comment dans un territoire donné, soit qu'il ait été conquis, soit qu'il ait été reçu par héritage, — que le pouvoir soit légitime ou illégitime peu importe —, comment faire que le pouvoir du souverain ne soit pas menacé ou qu'il puisse en tout cas, en toute certitude, écarter les menaces qui pesaient sur lui. Sûreté du Prince : c'était ça le problème du Prince, dans la réalité de son pouvoir territorial, c'était cela, je crois, qui était le problème politique de la souveraineté. Mais loin de penser que Machiavel ouvre le champ à la modernité de la pensée politique, je dirai qu'il marque, au contraire, la fin d'un âge, ou en tout cas qu'il culmine à un moment, il marque le sommet d'un moment dans lequel le problème était bien celui de la sûreté du Prince et de son territoire. Or il me semble que ce qu'on voit apparaître à travers les phénomènes évidemment très partiels que j'ai essayé de repérer, c'est un tout autre problème : non plus fixer et marquer le territoire, mais laisser faire les circulations, contrôler les circulations, trier les bonnes et les mauvaises, faire que ça bouge toujours, que ça se déplace sans cesse, que ça aille perpétuellement d'un point à l'autre, mais d'une manière telle que les dangers inhérents à cette circulation en soient annulés. Non plus sûreté du prince et de son territoire, mais sécurité de la population et, par conséquent, de ceux qui la gouvernent. autre changement, donc, que je crois très important.

Ces mécanismes ont (encore) un troisième caractère en commun. Que ce soient les nouvelles formes de recherche urbanistique, que ce soit la manière d'empêcher les disettes ou du moins de les contrôler, que ce soient les manières de prévenir les épidémies, de toute façon ces mécanismes ont en commun ceci : c'est qu'ils tentent de faire jouer les uns et les autres, non pas du tout, non pas premièrement en tout cas et d'une manière fondamentale, un rapport d'obéissance entre une volonté supérieure, celle du souverain, et les volontés qui lui seraient soumises. Il s'agit au contraire de faire jouer des éléments de réalité les uns par rapport aux autres. Autrement dit, ce n'est pas sur l'axe du rapport souverain-sujets que le mécanisme de sécurité doit se brancher, assurant l'obéissance totale et en quelque sorte passive des individus à leur souverain. Il se branche sur des processus que les physiocrates disaient physiques, que l'on pourrait dire naturels, que l'on peut dire également éléments de réalité. Ils tendent aussi, ces mécanismes, à une annulation des phénomènes, non pas du tout dans la forme de l'interdit : « tu ne feras pas cela », ni même : « cela n'aura pas lieu », mais à une annulation progressive de phénomènes par les phénomènes eux-mêmes. Il s'agit en quelque sorte de les délimiter dans des bornes acceptables plutôt que de leur imposer une loi qui leur dit non. Ce n'est donc pas sur l'axe souverain-sujets, ce n'est pas non plus dans la forme de l'interdit que les mécanismes de sécurité se mettent à jouer.

Et enfin, tous ces mécanismes — et on arrive au point, je crois, central dans tout cela —, ces mécanismes ne tendent pas comme ceux de la loi, comme ceux de la discipline, à répercuter de la manière la plus homogène et la plus continue, la plus exhaustive possible, la volonté de l'un

sur les autres. Il s'agit de faire apparaître un certain niveau où l'action de ceux qui gouvernent est nécessaire et suffisante. Ce niveau de pertinence pour l'action d'un gouvernement, ce n'est pas la totalité effective et point par point des sujets, c'est la population avec ses phénomènes et ses processus propres. L'idée du panoptique, idée moderne en un sens, on peut dire aussi qu'elle est tout à fait archaïque puisqu'il s'agit au fond dans le mécanisme panoptique de placer au centre quelqu'un, un œil, un regard, un principe de surveillance qui pourra en quelque sorte faire jouer sa souveraineté sur tous les individus (situés) à l'intérieur de cette machine de pouvoir. Dans cette mesure-là, on peut dire que le panoptique, c'est le plus vieux rêve du plus vieux souverain : qu'aucun de mes sujets n'échappe et qu'aucun des gestes d'aucun de mes sujets ne me soit inconnu. Souverain parfait encore, d'une certaine façon, que le point central du panoptique. En revanche, ce qu'on voit apparaître maintenant, c'est (non pas) l'idée d'un pouvoir qui prendrait la forme d'une surveillance exhaustive des individus pour qu'en quelque sorte chacun d'entre eux, à chaque moment, dans tout ce qu'il fait, soit présent aux yeux du souverain, mais ensemble des mécanismes qui vont rendre pertinents pour le gouvernement et pour ceux qui gouvernent des phénomènes bien spécifiques qui ne sont pas exactement les phénomènes individuels, bien que — et là il faudra y revenir parce que c'est très important —, bien que les individus y figurent d'une certaine manière et que les processus d'individualisation y soient bien spécifiques. C'est une tout autre manière de faire jouer le rapport collectif/individu, totalité du corps social/fragmentation élémentaire, c'est une autre façon qui va jouer dans ce qu'on appelle la population. Et le gouvernement des populations est, je crois, quelque chose de tout à fait différent de l'exercice d'une souveraineté jusque sur le grain le plus fin des comportements individuels. On a là deux économies de pouvoir qui sont, me semble-t-il, tout à fait différentes.

Je voudrais donc, maintenant, commencer à analyser cela. J'ai essayé simplement, à travers les exemples de la ville, de la disette et de l'épidémie, de saisir des mécanismes, je crois, nouveaux à cette époque-là. Et à travers eux, on voit que ce qui est en question, c'est d'une part une tout autre économie de pouvoir et, d'autre part — c'est là-dessus maintenant que je voudrais vous dire quelques mots —, un personnage politique absolument nouveau, je crois, et qui n'avait pas existé, qui n'avait pas été perçu, reconnu en quelque sorte, découpé jusque-là, ce nouveau personnage qui fait une entrée remarquable, et d'ailleurs très tôt remarquée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est donc la population.

Bien sûr, ce n'est pas la première fois que le problème, les soucis concernant la population apparaissent, non seulement dans la pensée politique en général, mais à l'intérieur même des techniques, des procédés de gouvernement. On peut dire que, de façon très lointaine, en regardant d'ailleurs l'usage du mot « population » dans des textes plus anciens, on voit que le problème de la population avait été depuis longtemps posé et, en quelque sorte, d'une façon presque permanente, mais sous une modalité essentiellement négative. Ce qu'on appelait la population, c'était essentiellement le contraire de la dépopulation. C'est-à-dire qu'on entendait par « population » le mouvement par lequel, après quelque grand désastre, que ce soit l'épidémie, la guerre ou la disette, après un de ces grands moments dramatiques dans lequel les homes étaient morts avec une rapidité, une intensité tout à fait spectaculaire, le mouvement par lequel se repeuplait un territoire devenu désert. Disons encore que c'est par rapport au désert ou à la désertification due aux grandes catastrophes humaines que se posait le problème de la population. Il est d'ailleurs tout à fait caractéristique de voir que ces fameuses tables de mortalité, — vous savez que la démographie du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pu commencer que dans la mesure où on avait, dans un certain nombre de pays et en Angleterre surtout, établi des tables de mortalité qui permettaient toute une série de quantifications, et permettaient aussi de savoir de quoi les gens étaient morts —, ces tables de mortalité, bien sûr, elles n'ont pas toujours existé



et surtout elles n'ont pas toujours été continues. Et en Angleterre, qui a été le premier pays à faire ces tables de mortalité, on ne faisait, pendant le XVI<sup>e</sup> siècle et je crois même encore jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, — je ne sais plus très bien la date à laquelle les choses ont changé —, en tout cas pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, on ne faisait des tables de mortalité qu'à l'époque des grandes épidémies et dans les moments où quelque fléau rendait la mortalité si dramatique que l'on voulait savoir exactement combien de gens mouraient, où ils mouraient et de quoi ils mouraient. Autrement dit, la question de la population n'était pas prise du tout dans sa positivité et dans sa généralité. C'était par rapport à une mortalité dramatique qu'on posait la question de savoir ce qu'est la population et comment on pourra repeupler.

La valeur positive de la notion de population, là encore, ne date pas non plus de ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle auquel jusqu'à présent je me suis référé. Il suffit de lire les textes des chroniqueurs, des historiens, des voyageurs pour bien voir que la population figure toujours, dans leur description, comme un des facteurs, un des éléments de la puissance d'un souverain. Pour qu'un souverain soit puissant, il fallait bien sûr qu'il règne sur un territoire étendu. On mesurait aussi, ou on estimait, ou on supputait l'importance de ses trésors. Étendue du territoire, importance d'un souverain, cette population se manifestait par le fait qu'il disposait de troupes nombreuses, le fait que les villes étaient peuplées, le fait enfin que les marchés étaient très fréquentés. Cette population nombreuse ne pouvait caractériser la puissance du souverain qu'à deux conditions supplémentaires. C'est qu'elle soit obéissante d'une part et, d'autre part, animée d'un zèle, d'un goût du travail, d'une activité qui permettaient que le souverain, d'une part, soit effectivement puissant, c'est-à-dire obéi, et d'autre part riche. Tout ceci appartient à ce qu'il y a de plus traditionnel dans la manière de concevoir la population.

Où les choses commencent à changer, c'est avec le XVII<sup>e</sup> siècle, à cette époque que l'on a caractérisée par le caméralisme et le mercantilisme, non pas tellement doctrines économiques que manière nouvelle de poser les problèmes de gouvernement. Éventuellement, on y reviendra. En tout cas, pour les mercantilistes du XVII<sup>e</sup> siècle, la population apparaît non plus simplement comme un trait positif permettant de figurer dans les emblèmes de la puissance du souverain, mais elle apparaît à l'intérieur d'une dynamique ou plutôt, non pas à l'intérieur, mais au principe même d'une dynamique et de la dynamique de puissance de l'État et du souverain. La population, c'est un élément fondamental, c'est-à-dire un élément qui conditionne tous les autres. Conditionne, pourquoi ? Parce que la population fournit des bras pour l'agriculture, c'est-à-dire qu'elle garantit l'abondance des récoltes, puisqu'il y aura beaucoup de cultivateurs, beaucoup de terres cultivées, abondance des récoltes et donc bas prix des grains et des produits agricoles. Elle fournit aussi des bras pour les manufactures, c'est-à-dire qu'elle permet par conséquent que l'on se passe, autant que possible, des importations et de tout ce qu'il faudrait payer en bonne monnaie, en or ou en argent, aux pays étrangers. (Enfin), la population est un élément fondamental dans la dynamique de la puissance des États parce qu'elle assure, à l'intérieur même de l'État, toute une concurrence entre la main d'œuvre possible, ce qui assure bien entendu des bas salaires. Bas salaire veut dire bas prix des marchandises produites et possibilité d'exportation, d'où nouvelle garantie de la puissance, nouveau principe pour la puissance même de l'État.

Que la population soit ainsi à la base et de la richesse et de la puissance de l'État, ceci ne peut se faire, bien sûr, qu'à la condition qu'elle soit encadrée par tout un appareil réglementaire qui va empêcher l'émigration, appeler les immigrants, favoriser la natalité, un appareil réglementaire aussi qui va définir quelles sont les productions utiles et exportables, qui va fixer encore les objets à produire, les moyens de les produire, les salaires aussi, qui va interdire encore l'oisiveté et le vagabondage. Bref tout un appareil qui va faire de cette population considérée

donc comme principe, racine en quelque sorte de la puissance et de la richesse de l'État, qui va assurer que cette population travaillera comme il faut, où il faut et à quoi il faut. Autrement dit, la population comme force productive, au sens strict du terme, c'était ça le souci du mercantilisme, et je crois justement que ce n'est pas, après les mercantilistes, ce n'est pas au XVIIIe siècle, ce n'est évidemment pas non plus au XIXe siècle, que la population sera considérée essentiellement et fondamentalement comme force productive. Ceux qui ont considéré la population essentiellement comme cela, ça a été les mercantilistes ou ça a été les caméralistes et à condition, bien entendu, que cette population soit effectivement dressée, répartie, distribuée, fixée selon des mécanismes disciplinaires. Population, principe de richesse, force productive, encadrement disciplinaire : tout ceci fait corps à l'intérieur de la pensée, du projet et de la pratique politique des mercantilistes.

À partir du XVIIIe siècle, dans ces années que j'ai prises jusqu'à présent comme repère, il me semble que les choses vont changer. On a l'habitude de dire que les physiocrates, par opposition aux mercantilistes de la période précédente, étant antipopulationnistes. C'est-à-dire que, alors que les uns considéraient que la population, puisqu'elle était source de richesse et de puissance, devait être majorée le plus possible, on dit que les physiocrates, eux, avaient des positions beaucoup plus nuancées. En fait, je crois que ce n'est pas tellement sur la valeur ou la non-valeur de l'extension de la population que se fait la différence. Il me semble que les physiocrates se différencient des mercantilistes ou des caméralistes essentiellement parce qu'ils ont une autre manière de traiter la population. Car, au fond, les mercantilistes et les caméralistes, quand ils parlaient de cette population qui d'une part était fondement de richesse et qui d'autre part devait être encadrée par un système réglementaire, ne la considéraient encore que comme la collection des sujets d'un souverain, auxquels on pouvait précisément imposer par en haut, d'une manière entièrement volontariste, un certain nombre de lois, de règlements leur disant ce qu'il fallait faire, où il fallait le faire, comment le faire. Autrement dit, les mercantilistes considéraient en quelque sorte le problème de la population essentiellement dans l'axe du souverain et des sujets. C'était comme sujets de droit, sujets soumis à une loi, sujets pouvant être susceptibles d'un encadrement réglementaire, c'était dans le rapport de la volonté du souverain à la volonté soumise des gens que se situait le projet mercantiliste, caméraliste ou colbertien si vous voulez. Or, je crois qu'avec les physiocrates, d'une façon générale avec les économistes du XVIIIe siècle, la population va cesser d'apparaître comme une collection de sujets de droit, comme une collection de volontés soumises qui doivent obéir à la volonté du souverain par l'intermédiaire des règlements, lois, édits, etc. On va la considérer comme un ensemble de processus qu'il faut gérer dans ce qu'ils ont de naturel et à partir de ce qu'ils ont de naturel.

Mais qu'est-ce que signifie cette naturalisation de la population ? Qu'est-ce qui fait que la population, à partir de ce moment-là, va être perçue, non pas à partir de la notion juridico-politique de sujet, mais comme une sorte d'objet technico-politique d'une gestion et d'un gouvernement ? Qu'est-ce que c'est que cette naturalisation ? Je crois, pour dire les choses très brièvement, qu'elle apparaît de trois manières. Premièrement, la population, telle qu'on la problématise dans la pensée, mais (aussi) dans la pratique gouvernementale du XVIIIe siècle, n'est pas la simple somme des individus habitant sur un territoire. Elle n'est pas non plus le seul résultat de leur volonté de se reproduire. Elle n'est pas non plus le vis-à-vis d'une volonté souveraine qui peut ou bien la favoriser ou bien la dessiner. En fait, la population n'est pas une donnée première, elle est sous la dépendance de toute une série de variables. La population va varier avec le climat. Elle va varier avec l'entourage matériel. Elle va varier avec l'intensité du commerce et l'activité dans la circulation des richesses. Elle va varier, bien sûr, selon les lois auxquelles elle sera soumise, par exemple les impôts, les lois sur le mariage. Elle va varier aussi avec les habitudes des gens, par exemple la manière dont on dote les filles, la manière dont on

assure les droits de primogéniture, avec le droit d'aînesse, la manière aussi dont on élève les enfants, dont on les confie ou non à des nourrices. La population va varier avec les valeurs morales ou religieuses qui sont reconnues à tel ou tel type de conduite : valorisation, par exemple, éthico-religieuse du célibat des prêtres ou des moines. Elle va varier aussi et surtout avec, bien sûr, l'état des subsistances, et c'est là que l'on rencontre le fameux aphorisme de Mirabeau, disant que la population ne variera jamais au-delà et ne peut en aucun cas aller au-delà des limites qui lui sont fixées par les quantités de subsistance. Toutes ces analyses, qu'elles soient celles de Mirabeau, de l'abbé Pierre Jaubert, de Quesnay dans l'article « Hommes » de l'*Encyclopédie*, tout ceci montre à l'évidence que, dans cette pensée-là, la population n'est donc pas cette espèce de donnée primitive, de matière sur laquelle va s'exercer l'action du souverain, ce vis-à-vis du souverain. La population, c'est une donnée qui dépend de toute une série de variables qui font donc qu'elle ne peut pas être transparente à l'action du souverain, ou encore que le rapport entre la population et le souverain ne peut pas être simplement de l'ordre de l'obéissance ou du refus d'obéissance, de l'obéissance ou de la révolte. En fait, les variables dont dépend la population la font, pour une part très considérable, échapper à l'action volontariste et directe du souverain dans la forme de la loi. Si l'on dit à une population « fais ceci », rien ne prouve non seulement qu'elle le fera, mais tout simplement qu'elle pourra le faire. La limite de la loi, tant que l'on ne considère que le rapport souverain-sujet, c'est la désobéissance du sujet, c'est le « non » opposé par le sujet au souverain. Mais quand il s'agit du rapport du gouvernement à la population, la limite de ce qui est décidé par le souverain ou par le gouvernement, ce n'est pas forcément du tout le refus des gens auxquels il s'adresse.

La population apparaît donc là, dans cette espèce d'épaisseur par rapport au volontarisme légaliste du souverain, comme un phénomène de nature. Un phénomène de nature que l'on ne peut pas changer comme par décret, ce qui ne veut pas dire, pourtant, que la population soit une nature inaccessible et qui ne soit pas pénétrable, au contraire. Et c'est là où l'analyse des physiocrates et des économistes devient intéressante, c'est que cette naturalisé que l'on repère dans le fait de la population est perpétuellement accessible à des agents et à des techniques de transformation, à condition que ces agents et ces techniques de transformation soient à la fois éclairés, réfléchis, analytiques, calculés, calculateurs. Il faut non seulement, bien sûr, prendre en considération le changement volontaire des lois si les lois sont défavorables à la population. Mais surtout, si l'on veut favoriser la population ou obtenir que la population soit dans un rapport juste avec les ressources et les possibilités d'un État, il faut agir sur tout un tas de facteurs, d'éléments qui sont apparemment loin de la population elle-même, de son comportement immédiat, loin de sa fécondité, de sa volonté de reproduction. Il faut par exemple agir sur les flux de monnaie qui vont irriguer le pays, savoir par où ces flux de monnaie passent, savoir s'ils irriguent bien tous les éléments de la population, s'ils ne laissent pas de régions inertes. Il va falloir agir sur les exportations : plus il y aura de demandes d'exportation, plus bien entendu il y aura de possibilités de travail, donc de possibilités de richesse, donc de possibilités de population. Se pose le problème des importations : est-ce qu'en important on favorise ou on défavorise la population ? Si on importe, on ôte du travail aux gens d'ici, mais si on importe, on leur donne aussi de la nourriture. Problème donc, qui a été capital au XVIIIe siècle, de la réglementation des importations. En tout cas, c'est par tous ces facteurs éloignés, par le jeu de ces facteurs que l'on va effectivement pouvoir agir sur la population. C'est donc une tout autre technique, vous voyez, qui se dessine : non pas obtenir l'obéissance des sujets par rapport à la volonté du souverain, mais avoir prise sur des choses apparemment éloignées de la population, mais dont on sait, par le calcul, l'analyse et la réflexion, qu'effectivement elles peuvent agir sur la population. C'est cette naturalisé pénétrable de la population qui fait, je crois, qu'on a là une mutation très importante dans l'organisation et la rationalisation des méthodes de pouvoir.

On pourrait dire aussi que la naturalité de la population apparaît d'une seconde façon dans le fait que, après tout, cette population, bien sûr elle est faite d'individus, d'individus parfaitement différents les uns des autres et dont on ne peut pas, au moins dans une certaine limite, prévoir exactement le comportement. Il n'en reste pas moins qu'il y a, selon les premiers théoriciens de la population au XVIII<sup>e</sup> siècle, au moins un invariant, qui fait que la population prise dans son ensemble a et n'a qu'un seul moteur d'action. Ce moteur d'action, c'est le désir. Le désir — vieille notion qui avait fait son entrée et qui fait eu son utilisation dans la direction de conscience (éventuellement on pourrait y revenir) —, le désir fait là, maintenant, une seconde fois son entrée à l'intérieur des techniques de pouvoir et de gouvernement. Le désir, c'est ce par quoi tous les individus vont agir. Désir contre lequel on ne peut rien. Comme le dit Quesnay : vous ne pourrez pas empêcher les gens de venir habiter là où ils considèrent qu'il y aura le plus de profit pour eux et où ils désirent habiter, parce qu'ils désirent ce profit. N'essayer pas de les changer, ça ne changera pas. Mais — et c'est là où cette natalité du désir marque ainsi la population et devient pénétrable à la technique gouvernementale —, ce désir, pour des raisons sur lesquelles il faudrait revenir et qui constituent un des éléments théoriques importants de tout le système, ce désir est tel que, si on le laisse jouer et à condition de le laisser jouer, dans une certaine limite et grâce à un certain nombre de mises en relation et de connexions, il produira au total l'intérêt général de la population. Le désir, c'est la recherche de l'intérêt pour l'individu. L'individu peut d'ailleurs parfaitement se tromper dans son désir quant à son intérêt personnel, il y a une chose qui ne trompe pas, c'est que le jeu spontané, ou en tout cas à la fois spontané et réglé du désir, permettra en effet la production d'un intérêt, de quelque chose qui est intéressant pour la population elle-même. Production de l'intérêt collectif par le jeu du désir : c'est là ce qui marque à la fois la naturalité de la population et l'artificialité possible des moyens que l'on se donne pour la gérer.

C'est important parce que vous voyez qu'avec cette idée d'une gestion des populations à partir de la naturalité de leur désir et de la production spontanée de l'intérêt collectif par le désir, avec cette idée-là, on a quelque chose qui est tout à fait à l'opposé de ce qui était la vieille conception éthico-juridique du gouvernement et de l'exercice de la souveraineté. Car qu'est-ce que c'était que le souverain pour les juristes, et ceci pour les juristes médiévaux, mais également pour tous les théoriciens du droit naturel, aussi bien pour Hobbes que pour Rousseau ? Le souverain, c'est celui qui est capable de dire non au désir de tout individu, le problème étant de savoir comment ce « non » opposé au désir des individus peut être légitime et fondé sur la volonté même des individus. Enfin cela, c'est un énorme problème. Or on voit se former, à travers cette pensée économique-politique des physiocrates, une tout autre idée qui est : mais le problème de ceux qui gouvernent, ça ne doit pas être absolument de savoir comment ils peuvent dire non, jusqu'où ils peuvent dire non, avec quelle légitimité ils peuvent dire non. Le problème, c'est de savoir comment dire oui, comment dire oui à ce désir. Non pas, donc, la limite de la concupiscence ou la limite de l'amour-propre au sens de l'amour de soi-même, mais au contraire tout ce qui va stimuler, favoriser cet amour-propre, ce désir, de manière à ce qu'il puisse produire les effets bénéfiques qu'il doit nécessairement produire. On a donc là la matrice de toute une philosophie, disons, utilitariste. Et tout comme je crois que l'Idéologie de Condillac, enfin ce qu'on a appelé le sensualisme, était l'instrument théorique par lequel on pouvait sous-tendre la pratique de la discipline, je dirai que la philosophie utilitariste a été l'instrument théorique qui a sous-tendu cette nouveauté qu'était à l'époque le gouvernement des populations.

Enfin, la naturalité de la population qui apparaît dans cet universel bénéfique du désir, qui apparaît aussi dans le fait que la population est toujours dépendante de variables complexes et modifiables, la naturalité de la population apparaît d'une troisième façon. Elle apparaît dans la constance des phénomènes dont on pourrait attendre qu'ils soient variables puisqu'ils

dépendent d'accidents, de hasards, de conduites individuelles, de causes conjoncturelles. Or ces phénomènes qui devraient être irréguliers, il suffit de les observer, de les regarder et de les comptabiliser pour s'apercevoir qu'ils sont en fait réguliers. Et ça a été la grande découverte à la fin du XVIIe siècle de l'Anglais Graunt qui, justement à propos de ces tables de mortalité, a pu établir non seulement qu'il y avait de toute façon un nombre constant de morts, chaque année, dans une ville, mais qu'il y avait une proportion constante des différents accidents, pourtant très variés, qui produisent cette mort. La même proportion de gens meurt de consommation, la même proportion de gens meurt de fièvres, ou de la pierre, ou de la goutte, ou de la jaunisse. Et ce qui évidemment n'a pas manqué de laisser Graunt absolument pantois, c'est que la proportion de suicides est exactement la même d'une année sur l'autre dans les tables de mortalité de Londres. On voit aussi d'autres phénomènes réguliers qui sont que, par exemple, il y a plus d'hommes que de femmes à la naissance, mais qu'il y a plus d'accidents divers qui viennent frapper les garçons que les filles, de sorte qu'au bout d'un certain temps la proportion se rétablit. La mortalité des enfants est en tout état de cause toujours plus grande que celle des adultes. La mortalité est toujours plus élevée à la ville qu'à la campagne, etc. On a donc là une troisième surface d'affleurement pour la naturalité de la population.

C'est donc non pas une collection de sujets juridiques, en rapport individuel ou collectif, avec une volonté souveraine. La population, c'est un ensemble d'éléments à l'intérieur duquel on peut remarquer des constantes et des régularités jusque dans les accidents, à l'intérieur duquel on peut repérer l'universel du désir produisant régulièrement le bénéfice de tous, et à propos duquel on peut repérer un certain nombre de variables dont il est dépendant et qui sont susceptibles de le modifier. Avec la prise en considération, la pertinisation, si vous voulez, d'effets propres à la population, je crois qu'on a un phénomène qui est très important : c'est l'entrée, dans le champ des techniques de pouvoir, d'une nature qui n'est pas ce à quoi, ce au-dessus de quoi, ce contre quoi le souverain doit imposer des lois justes. Il n'y a pas la nature et puis, au-dessus de la nature, contre elle, le souverain et le rapport d'obéissance qu'on lui doit. On a une population dont la nature est telle que c'est à l'intérieur de cette nature, à l'aide de cette nature, à propos de cette nature que le souverain doit déployer des procédures réfléchies de gouvernement. En d'autres termes, avec la population on a tout autre chose qu'une collection de sujets de droit différenciés par leur statut, leur localisation, leurs biens, leurs charges, leurs offices ; (on a) un ensemble d'éléments qui, d'un côté, s'enfoncent dans le régime général des êtres vivants et, d'un autre côté, offrent une surface de prise à des transformations autoritaires, mais réfléchies et calculées. La dimension par laquelle la population s'enfonce parmi les autres êtres vivants, c'est celle qui va apparaître et que l'on sanctionnera lorsque, pour la première fois, on cessera d'appeler les hommes « le genre humain » et on commencera à les appeler « l'espèce humaine ». À partir du moment où le genre humain apparaît comme espèce, dans le champ de détermination de toutes les espèces vivantes, du coup on peut dire que l'homme apparaîtra dans son insertion biologique première. La population, c'est donc par un bout l'espèce humaine et par un autre bout, c'est ce qu'on appelle le public. Là encore le mot n'est pas nouveau, mais l'usage l'est. Le public, notion capitale au XVIIIe siècle, c'est la population prise du côté de ses opinions, de ses manières de faire, de ses comportements, de ses habitudes, de ses craintes, de ses préjugés, de ses exigences, c'est ce sur quoi on a prise par l'éducation, par les campagnes, par les convictions. La population, c'est donc tout ce qui va s'étendre depuis l'enracinement biologique par l'espèce jusqu'à la surface de prise offerte par le public. De l'espèce au public, on a là tout un champ de réalités nouvelles, réalités nouvelles en ce sens qu'elles sont pour les mécanismes de pouvoir, les éléments pertinents, l'espace pertinent à l'intérieur duquel et à propos duquel on doit agir.

On pourrait ajouter encore ceci : à mesure que j'ai parlé de la population, il y avait un mot qui revenait sans cesse — vous me direz que je l'ai fait exprès, peut-être pas tout à fait —, c'est le mot de « gouvernement ». Plus je parlais de la population, plus je cessais de dire « souverain ». J'étais amené à désigner ou à viser quelque chose qui, là encore je crois, est relativement nouveau, non pas dans le mot, non pas à un certain niveau de réalité, mais en tant que technique nouvelle. Ou plutôt, le privilège que le gouvernement commence à exercer par rapport aux règles, au point qu'un jour on pourra dire, pour limiter le pouvoir du roi : « le roi règne mais ne gouverne pas », cette inversion du gouvernement par rapport au règne et le fait que le gouvernement soit au fond beaucoup plus que la souveraineté, beaucoup plus que le règne, beaucoup plus que l'*imperium*, le problème politique moderne, je crois que c'est lié absolument à la population. La série : mécanisme de sécurité — population — gouvernement et ouverture du champ de ce qu'on appelle la politique, tout ceci, je crois, constitue une série qu'il faudrait analyser.

Je voudrais vous demander encore cinq minutes pour ajouter quelque chose, et vous comprenez peut-être pourquoi. C'est un petit peu en marge de tout cela. Émergence de cette chose absolument nouvelle qu'est la population, avec la masse de problèmes juridiques, politiques, techniques que cela pose. Maintenant, si l'on prend une tout autre série de domaine, (celle) de ce qu'on pourrait appeler les savoirs, on s'aperçoit — et c'est là non pas une solution que je vous propose, mais un problème — que, dans toute une série de savoirs, ce même problème de la population apparaît.

Plus précisément, prenons le cas de l'économie politique. Au fond, tant qu'il s'est agi, pour les gens qui s'occupaient de finances — puisque c'était de cela qu'il s'agissait encore au XVIIIe siècle —, de quantifier les richesses, de mesurer leur circulation, de déterminer le rôle de la monnaie, de savoir s'il valait mieux dévaluer ou au contraire réévaluer une monnaie, tant qu'il s'agissait d'établir ou de soutenir les flux du commerce extérieur, je crois que l'« analyse économique » restait exactement au niveau de ce qu'on pourrait appeler l'analyse des richesses. En revanche, à partir du moment où on a pu faire entrer, dans le champ non seulement de la théorie, mais de la pratique économique, ce sujet nouveau, sujet-objet nouveau qu'est la population, et ceci sous ses différents aspects, aspects démographiques, mais aussi comme rôle spécifique des producteurs et des consommateurs, des propriétaires et de ceux qui ne sont pas propriétaires, de ceux qui créent du profit et de ceux qui prélèvent le profit, je crois qu'à partir du moment où, à l'intérieur de l'analyse des richesses, on a pu faire entrer le sujet-objet qu'est la population, avec tous les effets de bouleversement que ceci a pu avoir dans le champ de la réflexion et de la pratique économiques, du coup on a cessé de faire l'analyse des richesses et on a ouvert un domaine de savoir nouveau qui est l'économie politique. Après tout, l'un des textes fondamentaux de Quesnay, c'est bien l'article « Hommes » de l'*Encyclopédie*, et Quesnay n'a pas cessé de dire tout au long de son œuvre que le vrai gouvernement économique, c'était le gouvernement qui s'occupait de la population. Mais après tout, que ce soit bien encore ce problème de la population qui soit au fond central dans toute la pensée de l'économie politique jusqu'au XIXe siècle encore, la fameuse opposition Malthus et Marx en serait la preuve, car après tout, où est leur point de partage à partir d'un fond(s) ricardien qui leur est absolument commun à l'un et à l'autre ? C'est que pour l'un, Malthus, le problème de la population a essentiellement été pensé comme un problème de bio-économie, alors que Marx a essayé de contourner le problème de la population et d'évacuer la notion même de la population, mais pour le retrouver sous la forme proprement, non plus bio-économique, mais historico-politique de classe, d'affrontement de classes et de lutte de classes. C'est bien cela : ou la population ou les classes, et c'est là où s'est faite la fracture, à partir d'une pensée économique,

d'une pensée de l'économie politique qui n'avait été possible comme pensée que dans la mesure où le sujet-population avait été introduit.

Prenez maintenant le cas de l'histoire naturelle et de la biologie. Au fond, l'histoire naturelle, vous le savez, avait essentiellement pour rôle et fonction de déterminer quels étaient les caractères classificateurs des êtres vivants permettant de les répartir dans telle ou telle case du tableau. Ce qui s'est (produit) au XVIIIe et au début du XIXe siècle, ça a été toute une série de transformations qui ont fait que l'on est passé du repérage des caractères classificateurs à l'analyse interne de l'organisme, puis de l'organisme dans sa cohérence anatomo-fonctionnelle aux relations constitutives ou régulatrices de cet organisme avec le milieu de vie. En gros, c'est tout le problème Lamarck-Cuvier dont la solution est dans Cuvier, dont les principes de rationalité sont dans Cuvier. Et enfin on est passé, et ceci c'est le passage de Cuvier à Darwin, du milieu de population dont Darwin a pu montrer qu'elle était, en fait, l'élément à travers lequel le milieu produisait ses effets sur l'organisme. Pour penser les rapports du milieu et de l'organisme, Lamarck était obligé d'imaginer quelque chose comme une action directe et comme un modelage de l'organisme par le milieu. Cuvier était obligé, lui, d'invoquer toute une série de choses apparemment plus mythologiques, mais qui en fait ménageaient beaucoup plus de champ de rationalité, qui étaient les catastrophes et la Création, les différents actes créateurs de Dieu, enfin peu importe. Darwin, lui, a trouvé que c'était la population qui était le médium entre le milieu et l'organisme, avec tous les effets propres à la population : mutations, élimination, etc. C'est la problématisation, donc, de la population à l'intérieur de cette analyse des êtres vivants qui a permis de passer de l'histoire naturelle à la biologie. La charnière histoire naturelle- biologie est à chercher du côté de la population.

On pourrait dire, je crois, la même chose à propos du passage de la grammaire générale à la philologie historique. La grammaire générale, c'était l'analyse des relations entre les signes linguistiques et les représentations de n'importe quel sujet parlant ou du sujet parlant en général. La philologie n'a pu naître qu'à partir du moment où une série d'enquêtes qui avaient été faites dans différents pays du monde, particulièrement dans les pays d'Europe centrale et également en Russie pour des raisons politiques, a pu arriver à repérer le rapport qu'il y avait entre une population et une langue, et où par conséquent le problème a été de savoir comment la population, comme sujet collectif, selon des régularités propres d'ailleurs non pas à la population, mais à sa langue, pouvait au cours de l'histoire transformer la langue qu'elle parlait. Là encore, c'est l'introduction du sujet-population qui a permis de passer, je crois, de la grammaire générale à la philologie.

Je crois que, pour résumer tout ceci, on pourrait dire que si on cherche l'opérateur de transformation qui a fait passer de l'histoire naturelle à la biologie, de l'analyse des richesses à l'économie politique, de la grammaire générale à la philologie historique, l'opérateur qui a fait ainsi basculer tous ces systèmes, ces ensembles de savoirs vers les sciences de la vie, du travail et de la production, vers les sciences des langues, c'est du côté de la population qu'il faut le chercher. Non pas sous la forme qui consisterait à dire : les classes dirigeantes comprenant enfin l'importance de la population ont lancé dans cette direction les naturalistes, qui du coup, se sont mués en biologistes, les grammairiens qui, du coup, se sont transformés en philologues et les financiers qui sont devenus économistes. Ce n'est pas sous cette forme-là, mais sous la forme suivante : c'est un jeu incessant entre les techniques de pouvoir et leur objet qui a petit à petit découpé dans le réel et comme champ de réalité la population et ses phénomènes spécifiques. Et c'est à partir de la constitution de la population comme corrélatif des techniques de pouvoir que l'on a pu voir s'ouvrir toute une série de domaines d'objets pour des savoirs possibles. Et en retour, c'est parce que ces savoirs découpaient sans cesse de nouveaux objets que la

population a pu se constituer, se continuer, se maintenir comme corrélatif privilégié des mécanismes modernes de pouvoir.

De là cette conséquence : c'est que la thématique de l'homme, à travers les sciences humaines qui l'analysent comme être vivant, individu travaillant, sujet parlant, il faut la comprendre à partir de l'émergence de la population comme corrélatif de pouvoir et comme objet de savoir. L'homme, ce n'est, après tout, rien d'autre, tel qu'il a été pensé, défini à partir des sciences dites humaines du XIXe siècle et tel qu'il a été réfléchi dans l'humanisme du XIXe siècle, cet homme ce n'est rien d'autre, finalement, qu'une figure de la population. Ou disons encore, s'il est vrai que, tant que le problème du pouvoir se formulait dans la théorie de la souveraineté, en face de la souveraineté ne pouvait pas exister l'homme, mais seulement la notion juridique de sujet de droit. À partir du moment, au contraire, où comme vis-à-vis non pas de la souveraineté, mais du gouvernement, de l'art de gouverner, on a eu la population, je crois que l'on peut dire que l'homme a été à la population ce que le sujet de droit avait été au souverain. Voilà, le paquet est empaqueté et le nœud (noué).